Evaluation par compétences

Depuis la rentrée 2016, en référence à la réforme du collège de 2015 et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les élèves du collège Antoine Guichard sont évalués par compétences.

Pourquoi ?

- l'évaluation par compétences permet à chacun de savoir à tout moment ce que l'élève **a acquis** et ce qu'il **maîtrise moins ou pas du tout** ; l'élève a alors la possibilité de repérer et travailler ses points faibles

- l'évaluation par compétences permet à l'élève et sa famille de **connaître exactement les notions travaillées**, de savoir quelles sont les attentes de l'école ; cela permet aux parents de savoir sur quoi faire travailler leur enfant

- l'évaluation par compétences permet une **reconnaissance de l'école** en indiquant à l'élève, même en difficulté, ses réussites : c'est important pour la **confiance en soi**, **l'estime de soi**, et le **respect de soi**

- l'évaluation par compétences permet **d'estimer les acquisitions sur la durée**, en favorisant les évaluations récentes : elle donne à l'élève le droit à l'erreur, elle valorise les progrès, tout en remettant aussi en question les acquis (rien n'est figé !)

- une moyenne ou une note ne permettent pas de savoir exactement ce que l'élève sait faire et ce qu'il doit encore travailler.

Comment lire le bulletin de votre enfant ?

Lors des évaluations, les items de chaque compétence sont évalués selon un **code couleur** :

Insuffisant — Fragile — Satisfaisant — Très satisfaisant

Puis le logiciel Sacoche, à partir de toutes les évaluations, calcule **l'état d'acquisition** de ces compétences, qui est reporté sur le bulletin, et qui servira à évaluer **l'état d'acquisition des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

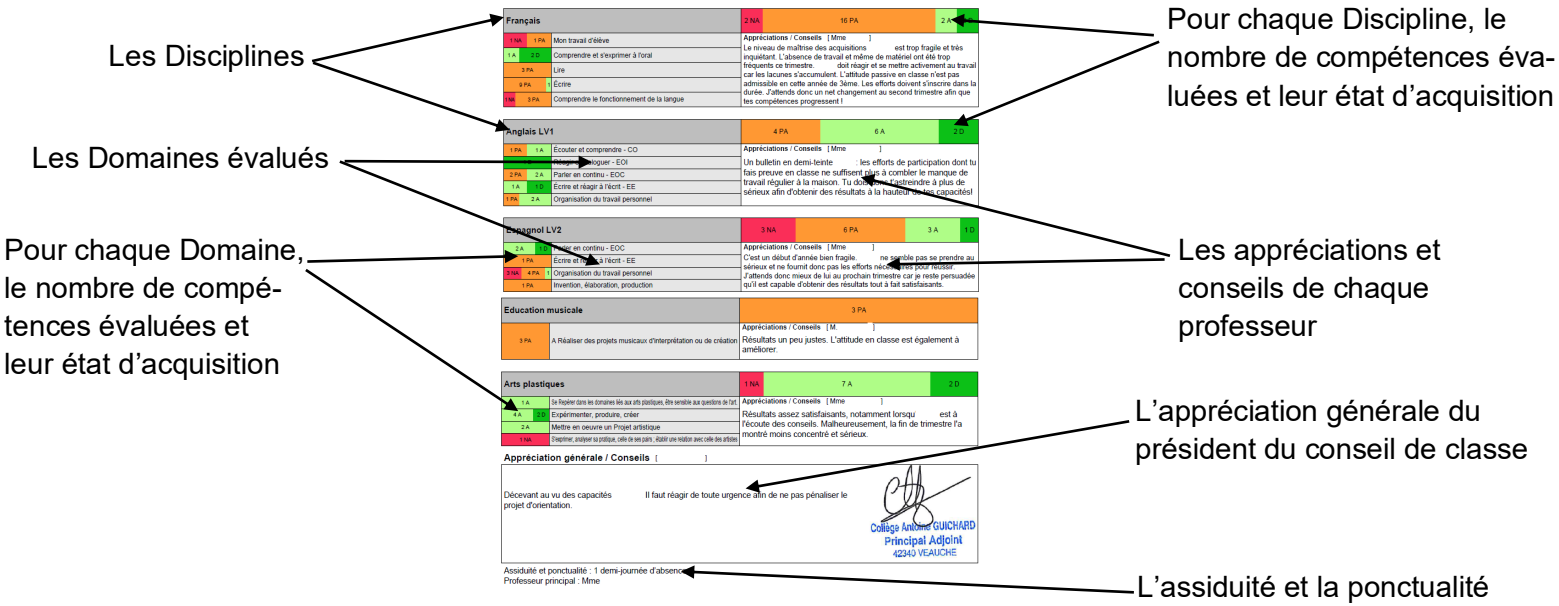

Légende : rappel des états d'acquisition → États d'acquisitions : NA Non atteint — PA Partiellement atteint — A Atteint — D Dépassé

NA Non atteint	PA Partiellement atteint	A Atteint	D Dépassé
Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise

Un domaine est considéré comme acquis lorsque la « maîtrise satisfaisante » est atteinte.

Le **bulletin du 1er trimestre** de votre enfant vous sera **remis en mains propres** par son professeur principal. Puis, en cohérence avec la **culture numérique** et les **valeurs d'éco-citoyenneté** du collège Antoine Guichard, les **bulletins des 2ème et 3ème trimestres** seront **accessibles sur le cybercollège** : https://antoine-guichard.cybercolleges42.fr - « Se connecter » puis onglet « Scolarité » à gauche et « Sacoche » ; aller ensuite dans le MENU, puis « Bilans officiels ».

L'équipe de direction, la CPE, les professeurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information.